REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

that the said of

But the street for the

The second of th

portant création d'une commission d'enquête chargée de vérifier les conditions d'organisation et de proclamation des résultats du concours professionnel des Douanes des 2 et 3 Septembre 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU l'ordonnance Nº77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
 - VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié;
 - VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978,

DECRETE:

ARTICLE 1er - Il est créé une commission d'enquête chargée de vérifier les conditions d'organisation et de proclamation des résultats du concours professionnel des Douanes qui s'est déroulé les 2 et 3 Septembre 1978.

ARTICLE 2 - La composition de la commission est la suivante :

Président :

Camarade NAGNONHOU Lucien,

<u>Vice-Président</u>:

Camarade AFFO Frédéric,

Rapporteur :

Camarade ALOTONOU Jean,

Membres :

Camaradés - COMIAN Virgile et - AISSI Théodore.

ARTICLE 3 - La commission, qui devra exploiter la lettre de dénonciation en date du 6 Août 1979 annexée au présent décret, de certains candidats audit concours, entendra nécessairement toutes les personnes mises en cause.

ARTICLE 4 - Les conclusions des travaux de la commission seront déposées entre les mains du Chef de l'Etat le 28 Septembre 1979, délai de rigueur.

BEEN CHARLETT LOOK LEW CONTROL AND COMME ARTICLE 5 - De présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

> Pour le Président de la République absent, le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, chargé de l'intérim,

NAMED OF SAME OF A MINISTRA

Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS: PR 6 CC du PRPB 4 Président et Membres 5 SGG 4

flagging by 180

- No a Maria Albara Tarana (数 a construint a construint a construint a construint a construint a construint a

But the first first of the state of

January Company of the State of

1 12 3 3 4 4 1 20

A STATE OF THE STA

11 ANN

Mario El Callinio de Lordo de A**ssi**lando de la Callinio de Assila de Assila de La Mario de La Mario